



# ROADY 80W90

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Numéro de référence: HU0107

Date d'émission: 07/06/2017 Date de révision: 23/06/2021 Remplace la version de: 10/02/2021 Version: 4.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : ROADY 80W90  
Code du produit : HU0107  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DURAND PRODUCTION

ZI de la Motte du Bois

Boîte postale F-62440

62440 Harnes - France

T 00 33 3 21 43 57 57 - F 00 33 3 21 78 94 13

[durandproduction@durandproduction.com](mailto:durandproduction@durandproduction.com) - [www.durand-production.com](http://www.durand-production.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| Pays   | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire   |
|--------|-------------------|---------|-------------------|---|
| France | ORFILA            |         | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. |

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique Non classé

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

**Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH208 - Contient Amines, C10-14-tert-alkyle. Peut produire une réaction allergique.

# ROADY 80W90

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Fermeture de sécurité pour enfants : Non applicable  
Indications de danger détectables au toucher : Non applicable

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Remarques : DMSO extract < 3% (IP 346)

| Nom                        | Identificateur de produit                        | %       | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]   |
|----------------------------|--|---------|---|
| Copolymère méthacrylate    | (N° CAS) 50867-55-5                              | 1 - 1,5 | Eye Irrit. 2, H319  |
| Amines, C10-14-tert-alkyle | (N° CE) 701-175-2<br>(N° REACH) 01-2119456798-18 | < 1     | Acute Tox. 4 (Oral), H302<br>(ATE=500 mg/kg de poids corporel)<br>Acute Tox. 3 (Dermal), H311<br>(ATE=300 mg/kg de poids corporel)<br>Acute Tox. 2 (Inhalation), H330<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>Skin Sens. 1A, H317<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410 |

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.  
Premiers soins après inhalation : En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau/... Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.  
Premiers soins après contact oculaire : Consulter immédiatement un ophtalmologue. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.  
Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de motricité.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Des contacts prolongés ou répétés peuvent provoquer des dermatoses. Eruption/dermatite. Rougeur. Démangeaison.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère. Rougeur. Douleur.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# ROADY 80W90

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Mousse. Sable. Mousse AFFF. Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Reactivité en cas d'incendie : En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques. Oxydes de carbone (CO, CO2).

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Veiller à une ventilation adéquate.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Éviter de respirer les Aérosols, Vapeurs. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Assurer une bonne mise à la terre.  
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

# ROADY 80W90

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.  
Conditions de stockage : Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver dans l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
Chaleur et sources d'ignition : Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.  
Informations sur le stockage en commun : Agents oxydants.  
Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Les sols doivent être imperméables, résistants aux liquides et faciles à nettoyer.  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

###### Protection oculaire:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

###### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

# ROADY 80W90

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants résistants aux produits chimiques (selon la norme NF EN 374 ou équivalent). Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants

### Autres protecteurs de la peau

#### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément

### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Éviter la formation de brouillards dans l'atmosphère. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire. appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules

### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### Autres informations:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de brouillards et/ou de vapeurs.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |   |
|--|---|
| État physique                                  | : Liquide   |
| Couleur  | : Vert.   |
| Odeur  | : caractéristique.  |
| Seuil olfactif                                 | : Pas disponible  |
| Point de fusion                                | : Pas disponible  |
| Point de congélation                           | : Pas disponible  |
| Point d'ébullition                             | : Pas disponible  |
| Inflammabilité                                 | : Pas disponible  |
| Limites d'explosivité                          | : Pas disponible  |
| Limite inférieure d'explosivité (LIE)          | : Pas disponible  |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE)          | : Pas disponible  |
| Point d'éclair                                 | : > 180 °C  |
| Température d'auto-inflammation                | : Pas disponible  |
| Température de décomposition                   | : Pas disponible  |
| pH   | : Pas disponible  |
| Viscosité, cinématique                         | : 145 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)   14,5 cSt (100 °C) [ASTM D7279] |
| Solubilité                                     | : Eau: non miscible ou peu miscible                               |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : Pas disponible  |
| Pression de vapeur                             | : Pas disponible  |
| Pression de vapeur à 50 °C                     | : Pas disponible  |
| Masse volumique                                | : Pas disponible  |
| Densité relative                               | : 0,892 [D 20/4]  |
| Densité relative de vapeur à 20 °C             | : Pas disponible  |
| Taille d'une particule                         | : Non applicable  |
| Distribution granulométrique                   | : Non applicable  |
| Forme de particule                             | : Non applicable  |
| Ratio d'aspect d'une particule                 | : Non applicable  |
| État d'agrégation des particules               | : Non applicable  |
| État d'agglomération des particules            | : Non applicable  |
| Surface spécifique d'une particule             | : Non applicable  |
| Empoussiérage des particules                   | : Non applicable  |

# ROADY 80W90

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Toute source de chaleur ainsi que de la lumière solaire directe. Etincelles. Flamme nue.

### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

| Amines, C10-14-tert-alkyle       |                             |
|----------------------------------|-----------------------------|
| ETA CLP (voie orale)             | 500 mg/kg de poids corporel |
| ETA CLP (voie cutanée)           | 300 mg/kg de poids corporel |
| ETA CLP (gaz)                    | 100 ppmv/4h                 |
| ETA CLP (vapeurs)                | 0,5 mg/l/4h                 |
| ETA CLP (poussières, brouillard) | 0,05 mg/l/4h                |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

# ROADY 80W90

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

### ROADY 80W90

|                        |   |
|------------------------|---|
| Viscosité, cinématique | 145 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)   14,5 cSt (100 °C) [ASTM D7279] |
|------------------------|---|

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

| ADR  | IMDG           | IATA           | ADN            | RID            |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b> |                |                |                |                |
| Non applicable                                     | Non applicable | Non applicable | Non applicable | Non applicable |

# ROADY 80W90

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU |  |                                      |                                      |                                      |
|--|--|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Non applicable                                     | Non applicable   | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport        |  |                                      |                                      |                                      |
| Non applicable                                     | Non applicable   | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| 14.4. Groupe d'emballage                           |  |                                      |                                      |                                      |
| Non applicable                                     | Non applicable   | Non applicable                       | Non applicable                       | Non applicable                       |
| 14.5. Dangers pour l'environnement                 |  |                                      |                                      |                                      |
| Dangereux pour l'environnement : Non               | Dangereux pour l'environnement : Non<br>Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non | Dangereux pour l'environnement : Non |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles     |  |                                      |                                      |                                      |

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

| Indications de changement: |                 |              |           |
|----------------------------|-----------------|--------------|-----------|
| Rubrique                   | Élément modifié | Modification | Remarques |
|                            | Remarques       | Ajouté       |           |



# ROADY 80W90

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

|      | FDS Réf.  | Ajouté  |  |
|------|---|---------|--|
|      | Date de révision  | Modifié |  |
|      | Remplace la fiche   | Modifié |  |
| 2.1  | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | Ajouté  |  |
| 2.2  | Conseils de prudence (CLP)                                | Ajouté  |  |
| 3    | Composition/informations sur les composants               | Modifié |  |
| 11.1 | Raison, quand non classé                                  | Ajouté  |  |
| 12.1 | Ecologie - général  | Ajouté  |  |

Conseils de formation : Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

| Texte intégral des phrases H et EUH: |   |
|--------------------------------------|---|
| Acute Tox. 2 (Inhalation)            | Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2  |
| Acute Tox. 3 (Dermal)                | Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3  |
| Acute Tox. 4 (Oral)                  | Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4  |
| Aquatic Acute 1                      | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1                           |
| Aquatic Chronic 1                    | Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1                      |
| Eye Dam. 1                           | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1                               |
| Eye Irrit. 2                         | Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2                               |
| Skin Corr. 1B                        | Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B                          |
| Skin Sens. 1A                        | Sensibilisation cutanée, catégorie 1A   |
| H302                                 | Nocif en cas d'ingestion.   |
| H311                                 | Toxique par contact cutané.   |
| H314                                 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.                   |
| H317                                 | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| H318                                 | Provoque de graves lésions des yeux.  |
| H319                                 | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| H330                                 | Mortel par inhalation.  |
| H400                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques.  |
| H410                                 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| EUH208                               | Contient Amines, C10-14-tert-alkyle. Peut produire une réaction allergique.             |

| Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]: |  |                    |
|--|--|--------------------|
| Aquatic Chronic Not classified   |  | Jugement d'experts |

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.